

>Les questions les plus fréquemment posées

Thématiques des questions

Le château du Haut-Koenigsbourg peut-il se visiter toute l'année ?

Le château du Haut-Koenigsbourg est ouvert tous les jours à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Nous vous invitons à consulter [cette page](#) sur laquelle vous trouverez toutes les informations concernant les horaires d'ouverture.

Pendant les périodes de forte affluence (lors des vacances scolaires ou des ponts, par exemple), à quel moment est-il judicieux de venir ?

Nous vous conseillons de venir le plus tôt possible, idéalement dès l'ouverture du monument ou en fin de journée (environ 2 heures avant la fermeture du monument).

Comment puis-je bénéficier d'un tarif réduit, d'une gratuité ?

La grille tarifaire des conditions générales 2018 vous indique si vous pouvez prétendre à une réduction ou une gratuité, cliquez [ici](#). La gratuité est accordée à tous, le 1^{er} dimanche de chaque mois de novembre à mars, lors de la Nuit des musées (en mai) ainsi que lors des Journées européennes du patrimoine (3^{ème} week-end de septembre).

Quels sont les moyens de paiement acceptés ?

Le règlement se fait sur place à la billetterie, en espèces (uniquement en euros), par chèque compensable en France (présentation d'une pièce d'identité), par CB (Visa ou MasterCard), chèques-vacances ou chèques culture.

Je viens avec mon véhicule personnel, où puis-je me garer ? Le parking est-il payant ?

Tout autour du monument, il y a 150 places de parking gratuites. Environ 10 emplacements sont réservés aux motos et 15 aux bus.

Des parkings sont-ils réservés pour les visiteurs handicapés ?

Oui, 6 emplacements sont réservés aux personnes handicapées (au point le plus haut du parking).

Y a-t-il la possibilité d'utiliser un transport en commun ?

Oui, de mars à décembre, une navette dessert le château du Haut-Koenigsbourg au départ de la gare de Sélestat

selon un [calendrier](#) défini annuellement. Le coût est de 2,50 euros par trajet. Le billet est valable pour un aller simple avec ou sans correspondance et donne droit à une entrée au tarif réduit au monument (offre réservée aux particuliers). La navette dessert également la Montagne des singes, la Volerie des aigles, le centre de Kintzheim et Cigoland.

Oui, de mars à décembre, une navette dessert le château du Haut-Koenigsbourg au départ de la gare de Sélestat selon un [calendrier](#) défini annuellement. Le coût est de 2,50 euros par trajet. Le billet est valable pour un aller simple avec ou sans correspondance et donne droit à une entrée au tarif réduit au monument (offre réservée aux particuliers). La navette dessert également la Montagne des singes, la Volerie des aigles, le centre de Kintzheim et Cigoland.

J'ai du mal à me déplacer, puis-je malgré tout visiter le monument ?

Depuis le parking, l'accès au château se fait par un chemin de terre de 300 m en légère montée. Les espaces extérieurs, depuis le parking jusqu'à la cour basse, sont accessibles librement aux personnes en fauteuil, aidées de leur accompagnateur. Le circuit de visite comprend 300 marches de hauteur et d'orientation différentes.

[Un espace d'interprétation audiovisuelle](#) est dédié aux personnes à mobilité réduite, sans réservation. Un film de 20 mn y est projeté. Les commentaires audio, diffusés par casques individuels, sont modulables en fonction de la langue (français, allemand, anglais), de l'âge et du niveau de compréhension du visiteur (commentaire enfant et adulte).

Vous trouverez plus de détails sur [l'accessibilité du monument](#).

Combien de temps dois-je prévoir pour la visite ?

Que vous visitiez librement ou avec un guide, la durée de la visite est d'environ 1 heure. Le temps moyen de présence sur le site est de 2 heures, de votre arrivée sur le parking à votre départ.

Suis-je obligé de suivre une visite avec un guide ?

Non, vous avez la possibilité de suivre une visite guidée, mais vous pouvez également effectuer une visite libre (à l'aide d'un document de visite) ou une visite avec un audioguide.

Pour connaître toutes les possibilités de visite, nous vous proposons d'effectuer une recherche selon [votre profil](#) ou votre [date de visite](#).

Combien coûte la visite commentée ?

Il n'y a pas de supplément pour la visite commentée.

Y a-t-il possibilité de se restaurer sur place ?

Oui, à votre arrivée au château, au sommet du parking, un grand escalier vous mène à la Taverne du Haut-Koenigsbourg qui vous propose différentes spécialités locales.

Avec les beaux jours, d'avril à octobre (la période peut légèrement varier selon les années), le pavillon du Haut-Koenigsbourg et sa terrasse vous accueillent et vous permettent de vous restaurer rapidement (sandwichs, ...).

Je souhaite emporter un souvenir du château, est-ce possible ?

Vous trouverez deux boutiques de souvenirs au château : l'une se trouve au pavillon (en haut du parking) et l'autre dans l'enceinte du château. Vous trouverez également une librairie au sein même de la Taverne du Haut-Koenigsbourg.

Quels sont les horaires des différents services commerciaux et quels sont les moyens de paiement possibles ?

Le restaurant, les boutiques ainsi que la librairie qui se trouve dans le restaurant, sont ouverts aux mêmes horaires que le monument.

En plus de moyens habituels de paiement, vous pouvez régler vos achats avec des chèques-vacances ou des titres restaurant.

Vous pouvez joindre les services commerciaux au +33 (3) 88 82 37 80.

J'ai un enfant en bas âge, peut-il rester dans sa poussette pour visiter le monument ?

Non, il n'est pas possible de pénétrer dans le monument avec une poussette (escaliers trop nombreux, exigüité des lieux, ...).

Où puis-je déposer mon casque de moto, mon sac à dos, ... ?

La consigne est actuellement fermée pour cause de plan Vigipirate.

Puis-je emmener mon chien dans le château ?

Non, les chiens (ou tout autre animal) ne sont pas admis à l'intérieur du logis seigneurial (même dans un sac) et ne peuvent rester sans surveillance à l'extérieur.

Je souhaite prendre des photos et filmer, est-ce possible ?

Oui, vous pouvez photographier et filmer pour un usage privé. Seuls les trépieds sont interdits du fait de l'exiguïté des lieux au regard de leur fréquentation.